



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

Code AGDREF : 9803

3

**Renouvellement
Etranger entré en France
avant l'âge de 13 ans**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Justificatif de séjour régulier :

Carte de séjour en cours de validité

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)

* Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes

* Si l'étranger est marié et/ou a des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation

* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Attestation nominative de présence aux formations prescrites dans le cadre du contrat d'intégration républicaine ou du contrat d'accueil et d'intégration